

**Annule et remplace les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016
publiés au Bulletin Officiel n° 5380 du 15/06/2017**

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SWING »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif. Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un actif net de **16.580.592 DT** et une valeur liquidative de la part A égale à **908.526 DT**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du Fonds commun de placement à risques est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », annexés au présent rapport, sont réguliers, sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA
ZAMMOURI



BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2016

(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	15 404 904	4 502 430
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 904 904	5 252 430
Dépréciations des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(1 000 000)	(750 000)
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 904 904	4 202 430
b - Obligations et valeurs assimilées		1 100 000	300 000
c - Autres valeurs		400 000	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	1 105 669	5 212 290
a - Placements monétaires		1 080 674	4 310 362
b - Disponibilités		24 995	901 928
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	11 586	0
AC 4 - Autres actifs	AC4	103 187	77 053
TOTAL ACTIF		16 625 346	9 791 773
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	24 389	91 632
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	20 365	33 456
TOTAL PASSIF		44 754	125 087
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	17 259 375	10 004 086
a - Capital		18 259 375	10 754 086
b- Sommes non distribuables de l'exercice		(1 000 000)	(750 000)
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	(678 783)	(337 401)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(337 400)	(198 143)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(341 383)	(139 258)
ACTIF NET		16 580 592	9 666 685
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 625 346	9 791 773

ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	13 986	6 000
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		13 986	6 000
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	181 523	254 624
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		195 509	260 624
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	509 073	357 487
REVENU NET DES PLACEMENTS		(313 564)	(96 863)
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	27 819	42 395
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(341 383)	(139 258)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(341 383)	(139 258)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(250 000)	(750 000)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(591 383)	(889 258)

Etats de variation de l'actif net
 Exercices clos le 31 décembre 2016
 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		(591 383)	(889 258)
a - Résultat d'exploitation		(341 383)	(139 258)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(250 000)	(750 000)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			0
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		7 505 289	4 085
a- Souscriptions libérées		7 505 289	4 085
a-1 Souscriptions libérées Part A		7 499 999	0
a-2 Souscriptions libérées Part B		5 290	4 085
Capital		7 505 289	4 085
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		6 913 906	(885 173)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début d'exercice		9 666 685	10 551 858
b- en fin d'exercice		16 580 591	9 666 685
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</u>			
PART A Souscrits et libérés			
a- en début d'exercice		10 750	10 750
b- en fin d'exercice		18 250	10 750
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice		125	0
b- en fin d'exercice		125	125
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		908,526	899,227
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		1,03%	-8,39%

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Au 31 décembre 2016 le montant souscrit du fonds s'élève à 25.012.500 DT et été libéré de 18.259.375 DT

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2016, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente	Valeur au 31/12/2016	% actif	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
EXCEL FISH S.A (a)	150 000	1 500 000	(1 000 000)	500 000	3,02%	17,75%
GENERALE ASSISTANCE	12 133	1 000 021		1 000 021	6,03%	33,00%
HERBIOTECH AROMA	150 000	1 500 000		1 500 000	9,05%	52,82%
CHIFCO	21 986	450 009		450 009	2,71%	36,80%
MITIGAN	2 549	254 800		254 800	1,54%	16,66%
SILIREND	150 000	1 500 000		1 500 000	9,05%	24,97%
BK FOOD	138 463	2 700 029		2 700 029	16,28%	22,24%
COTUPLAST	57 604	3 000 016		3 000 016	18,09%	31,58%
SOPRACO	112 800	3 000 029		3 000 029	18,09%	66,67%
Total		14 904 904	(1 000 000)	13 904 904	83,86%	
les obligations de sociétés et valeurs assimilées (c)						
CHIFCO	60 000	600 000		600 000	3,62%	
COTUPLAST	10 000	500 000		500 000	3,02%	
Autres valeurs, avances en comptes courants associées						
HERBIOTECH AROMA		400 000		400 000	2,41%	
Total		16 404 904	(1 000 000)	15 404 904	92,91%	

(a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 75%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(b) Les autres sociétés sont valorisées au coût d'investissement.

(c) Obligations convertible en action.

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
a - Placements monétaires	1 080 674	4 310 362
b - Disponibilités	24 995	901 928
Total	1 105 669	5 212 290

AC 2 - a - Placements monétaires

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Type de placement	Date Départ	Date d'échéance	Montant	Intérêts courus au 31.12.2015	Total	% de l'actif net
Placement CAT	09/09/2016	08/03/2017	3 200 000	55 570	3 255 570	19,63%
Placement CAT	18/11/2016	16/02/2017	250 000	1 326	251 326	1,52%
Placement CAT	08/11/2016	06/02/2017	3 400 000	25 473	3 425 473	20,66%
Placement CAT	23/12/2016	06/02/2017	(3 000 000)	(2 560)	(3 002 560)	-18,11%
Placement CAT	27/12/2016	08/03/2017	(2 850 000)	(2 483)	(2 852 483)	-17,20%
Intérêts sur dépôt a vu				3 349	3 349	
Total			1 000 000	80 674	1 080 674	6,52%

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 901.928 DT.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AMEN BANK	24 987	901 928
BANQUE D'HABITAT	8	0
Total	24 995	901 928

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	103 187	72 123
CAPSA capital Partner	0	4 930
Total	103 187	77 053

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	10 229	69 132
Rémunération du dépositaire à payer	14 160	22 500
Total	24 389	91 632

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	7 000	5 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	11 320	27 672
Redevance CMF	260	200
Retenue à la source à payer	1 770	419
CAPSA capital Partner.	15	165
Total	20 365	33 456

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016
Capital libérée au 31 Décembre 2015	10 004 086
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
Souscriptions Libérées	7 505 289
Montant Parts A libérées	7 499 999
Nombre de parts A libérées	
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Part B libérées	5 290
Nombre de parts B	
Nombre de porteurs de parts B	4
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	(250 000)
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	(250 000)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0

Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2016	17 259 375
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
Taux de rendement annuel	1,034%

Les souscriptions au Fonds ont totalisé 25 000 000 DT et ont été libérées à hauteur de 75% soit 18 259 375 DT.

La valeur du capital au 31 décembre 2016 est déterminée ainsi :

Part libérée fin de période	18 259 375
Part A	18 249 999
Part B	9 375
Plus moins valus potentielles sur titres	(1 000 000)
Capital au 31.12.2016	17 259 375

Les synthèses des appels des fonds se détaillent comme suit :

(a) PARTS A : Tableau de synthèse après les appels de fonds.

Porteurs	Nominal	Capital souscrit (engagement)	Nombre de PARTS	Capital souscrit restant à appeler
	1 000			
Société Tunisienne d'assurance et réassurance		7 500 000	7 500	1 875 000
Sté des assurances SALIM		2 000 000	2 000	500 000
Tunis Ré		3 000 000	3 000	750 000
AMEN BANK		4 000 000	4 000	1 000 000
Assurance AMI		3 000 000	3 000	750 000
Caisse de Dépôts et de Consignation(CDC)		5 000 000	5 000	1 250 000
Banque d'affaires de Tunisie		500 000	500	125 000
TOTAL		25 000 000	25 000	6 250 000

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 13.986 DT se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015
Jetons de présence : GENERALE ASSISTANCE	2 400	3 000
Jetons de présence : CHIFCO	0	3 000
Revenus des comptes courants associés	11 586	0
Total	13 986	6 000

PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 254.624 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31/12/2016	31.12.2015
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	34 990	12 163
Intérêts sur placement en compte à terme.	129 166	207 736
Intérêts sur dépôt a vu	17 367	34 725
Total	181 523	254 624

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	489 799	347 487
Rémunération du dépositaire	19 274	10 000
Total	509 073	357 487

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes.	8 724	2 588
Redevance CMF.	157	100
Honoraire due diligence	18 640	38 634
Autres frais	298	1 073
Total	27 819	42 395

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	7	10
Charges de gestion des placements	20	14
Revenus net des placements	(13)	(4)
Autres produits	0	0
Autres charges	1	2
Résultat d'exploitation (1)	(14)	(6)
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	(14)	(6)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(10)	(30)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(10)	(30)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(24)	(36)
Résultat non distribuable de l'exercice	(10)	(30)
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	(10)	(30)
Distribution de dividende	0	0
Valeur liquidative	908,526	899,227

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit 'et non investi

- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.